

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE BELGODÈRE

Autorisée par arrêté préfectoral n°2014-114-0004 en date du 8 Août 2014

Séance du 19 Février 2018

Délibération n°2018-04

Objet : Vote du budget primitif de l'année 2018

Nombre de membres 8			L'an deux Mille dix-huit, le dix-neuf février, à 15 heures 00, Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Belgodère sous la présidence de Monsieur Laurent CECCALDI.
En exercice	Présents	Votants	
8	6	6	Madame Lydie MORTINI est désignée secrétaire de séance
Pour	Contre	Abstentions	
6	-	-	Le quorum est atteint.
Présents : Jean-Pierre BATTAGLINI – Letizia GUIRONNET- Lydie MORTINI –Bernard DELABOUDINIÈRE- Vincent VOULAND – Laurent CECCALDI			
Absents représentés :			
Absents : Louis BELGODERE DE BAGNAJA - Agnès JOLY-BATTAGLINI			
Convocation envoyée le 07/02/2018		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture	

Conformément aux règlements et aux statuts le projet de budget accompagné d'un rapport explicatif a été déposé en mairie avant le 31 décembre 2017. Aucune remarque n'a été apportée au registre.

Le président présente le projet de budget primitif pour l'année 2018, à savoir :

- pour la section de fonctionnement, 10 512.37 € qui s'équilibrent en dépenses et en recettes ;
- pour la section d'investissement, aucune dépense ni recette n'est prévue.

Où l'exposé du président et après en avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif de l'année 2018

Fait à Belgodère, le 19 février 2018,
Extrait certifié conforme

Le Président
Laurent CECCALDI